

## ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur et Madame Jean-Marie et Paula PIERRET avenue Demolder, 90 à 1342 Limelette.

Le terrain concerné est situé rue de l'Angélique 11 à 1348 Louvain-la-Neuve, et cadastré 06 B 81 M 3.

Le projet consiste en : Placement d'une véranda, et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte des prescriptions du lotissement en matière de :

- Matériaux de l'extension, à savoir ossature métallique, tôle en acier laqué et EPDM, non repris dans les prescriptions du lotissement.

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

**Du 02/01/2018 au 16/01/2018**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Soltana (010/43.62.77), l'architecte communale traitant la demande.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/01/2018 au 16/01/2018** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 12 décembre 2017.